

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du Jeudi 8 Octobre 2020 à 20h

Date de Convocation : 1^{er} Octobre 2020
Affichage : 1^{er} Octobre 2020

L'an deux mil vingt, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND – Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS – Dominique ABALAIN – Bruno DE VILLELE – Séverine LEBRUN – Christian DARTOIS – Véronique PICHERIT – Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Frédéric CHEVILLON – Marie-Hélène BRANDILLY – Frank SAMSON.

Absent Excusé :

Mme Virginie ROBIOU a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 10 septembre 2020 est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité.

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour :

- Avenant au Marché du Pluvial -Devis Potin pour tuyaux volés – Réseau Pluvial
- Présentation de l'application SMILE
- Désignation de 2 délégués au PLUI

Les points à ajouter sont acceptés par l'assemblée.

Délibération 2020/60	Achat de matériel
---------------------------------------	--------------------------

A l'issue d'une consultation et démonstration de matériel, la commission « Voirie » présente au conseil municipal le rapport d'analyses des offres et ses conclusions :

Mazé		Agri Evran		Jardiman		Rennes motoculture	
Tondeuse 1, 21cv zéro	17 735.00 €	Tondeuse	7 570.00 €	Tondeuse 1, 37,4cv	23 963.76 €	Tondeuse kubota	21 357.12 €
Tondeuse 2, 30cv frontale	21 282.00 €			Tondeuse 2	26 363.76 €		
Broyeur 10cm	9 120.00 €	Broyeur 10 cm	1 400.00 €	Broyeur 10 cm	7 186.80 €		
Broyeur 10cm no stress	10 080.00 €	Broyeur 15 cm	3 500.00 €	Broyeur 15 cm	13 908.00 €	Broyeur kubota	8 705.77 €
Chargeur	8 200.00 €	Chargeur	7 368.00 €	Chargeur	7 428.00 €		
Broyeur kubota	8 705.77 €						
Reprise	700.00 €				remises		
	29 287.77 €		8 970.00 €		31 150.56 €		30 062.89 €
Garantie 2 ans pièces main d'oeuvre		Ne correspond pas aux besoins		Garantie : 2ans			
Révision 50h offerte				Révision 50 h déplacement gratuit			
Souffleur sthil BG56				Souffleur offert			

La commission propose à l'assemblée délibérante de retenir l'offre **JARDIMAN**, qui globalement présente une meilleure prestation en terme de qualité de matériel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'issue d'un vote : 14 Pour et 1 abstention :

- Approuve la proposition de la commission, à savoir l'acceptation de l'offre de **Jardiman**, d'un montant de **31 150.56€ TTC** pour l'achat du matériel désigné dans le tableau ci-dessus, aux conditions négociées à savoir : Garantie de 2ans, une révision de 50h avec déplacement gratuit et un souffleur offert par le fournisseur,
- Donne pouvoir de signature au Maire pour les pièces se rapportant à la présente décision,
- Note que les crédits sont inscrits au budget primitif de 2020.

Information	Programme Voirie Année 2021
--------------------	------------------------------------

La voirie hors agglomération relève de la compétence de la communauté de communes Bretagne Romantique. Les services communautaires demandent d'ores et déjà les intentions des communes au titre de la réfection des voiries sur l'année 2021. A ce titre un prévisionnel de travaux est proposé par la commission voirie à savoir :

- 1- La côte de l'Auriol (tronçon dans le bois)
- 2- La route de la Boissière.

Le chiffrage parviendra ultérieurement par le biais de la CCBP et sera présenté en conseil municipal.

Délibération 2020/61	Voirie – Remise à niveau des tampons Eaux usées
---------------------------------------	--

Suite aux travaux de goudronnage entrepris par les services du Conseil Départemental, la remise à niveau des tampons eaux usées est nécessaire. Le devis de l'entreprise COLAS se chiffre à 1 780€ ht pour 10 regards.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis présenté,
- Convient de porter ces frais sur le budget annexe assainissement,
- Donne pouvoir de signature au Maire des pièces se rapportant à cette décision.

Information	Voirie – Vitesse sur la VC 10
--------------------	--------------------------------------

Sur certains tronçons de cette voie communale, la vitesse est limitée. La commission est chargée de faire le point des panneaux à prévoir.

Délibération 2020/62	Résidence des châtaigniers Devis pour reprise de bornes
---------------------------------------	--

Le récolement de bornage de certains lots à la résidence des châtaigniers pose problème. Pour y remédier, la collectivité doit recourir au géomètre ; le devis de la prestation se chiffre à 545€ ht.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de 545€ présenté par le cabinet PRIGENT et Associés, et donne pouvoir de signature au Maire des pièces se rapportant à cette décision.

Information	Résidence des châtaigniers Point sur les travaux du lot 1 Terrassement Voirie
--------------------	--

Le marché de travaux Terrassement Voirie attribué à l'entreprise LE HAGRE en 2012 était de 231 726.50€ ht. Suite à la réalisation des travaux de finition de voirie l'entreprise a présenté une facture révélant quelques non-conformités par rapport aux travaux réalisés. Après remise à plat des éléments par le cabinet GUILLEMOT, en charge du suivi des travaux, il en ressort un surcoût à charge de la commune. Un avenant sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Délibération 2020/63	Réseau Pluvial – Avenant au Marché de travaux
---------------------------------------	--

Depuis la consultation et l'attribution du marché pour la réfection du réseau pluvial, la collectivité a subi un dommage pour vol de tuyaux ; matériaux prévus initialement pour les travaux objet du marché cité précédemment.

Un devis est proposé par l'entreprise POTIN pour l'achat de 110ml de tuyaux annelés pour un prix global de 1 392.60€.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise POTIN d'un montant de 1 392.60€, qui fait l'objet de l'avenant n°1 au marché du réseau Pluvial,
- Donne pouvoir de signature à son Président pour toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Délibération 2020/64	Bâtiments communaux – Renouvellement de clefs
---------------------------------------	--

Afin de résoudre un bon nombre de difficultés avec les clefs des bâtiments communaux, la commission en charge des bâtiments propose au conseil municipal :

- 1- Le changement des clefs de la mairie ; le devis de BATICLO est de 501€ ht,
- 2- Le changement des clefs des locaux scolaires : le devis de BATICLO est de 2 556€ ht,

Dans les deux cas de figure, il s'agit de remplacer tous les cylindres des portes avec clefs interdites à la reproduction protégée par Copyright avec carte de propriété.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte les devis présentés,
- Donne pouvoir de signature au Maire des pièces se rapportant à cette décision,
- Prend acte qu'il sera établi un registre des détenteurs de clefs et tenu très scrupuleusement,
- Note que les clefs de la salle font actuellement l'objet d'une consultation spécifique plus approfondie avec serrure électronique et badge – son traitement sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

Information	Bâtiments communaux – Salle Problème évacuation eaux usées
--------------------	---

L'entreprise PIRON a fait un passage caméra à la salle et recommande la mise en œuvre d'un regard avec syphon pour un meilleur contrôle en cas de nouveaux soucis d'évacuation des eaux usées. Un devis est à l'étude.

Délibération 2020/65	Vie Associative – Conseil Municipal de Jeunes
---------------------------------------	--

La commission s'est inspirée des éléments de réponse fournis par l'animateur du sivu Ani'm 6 Enfance Jeunesse qui encadre les jeunes de St Thual chaque vendredi soir.

Pour le Conseil Municipal des Jeunes – les pistes d'information évoquées sont :

Pas de normes Légales - De 7 ans à 17 ans (*le mieux est fin CM2 - début collège*) - Nombre de candidats : environ 7 jeunes (st do 10) - Règlement intérieur – Accord parental - Durée du mandat : 2 an – Quand : commencer en Mars - Communication élections : 2 mois avant - Mode de scrutin : vote le samedi matin - Privilégier les 10 14/15 ans - Budget : le conseil municipal alloue une certaine somme à ce CMJ.

Au regard de ses grands principes, le conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'instaurer la mise en place d'un conseil municipal des Jeunes, selon les critères généraux évoqués ci-dessus,
- Invite la commission à poursuivre sa réflexion, en définissant le règlement intérieur –

etc...

Délibération 2020/66	Vie Associative – Protocole Sanitaire Conditions d'usage des locaux disponibles
---------------------------------------	--

Le conseil municipal est attentif aux demandes de la vie associative locale, qui souhaite reprendre ses activités dans les meilleures conditions possibles. La commune de Saint-Thual dispose de peu de salle : la salle polyvalente – la salle de garderie – la salle des associations – le foyer des jeunes (réservé aux jeunes) – la bibliothèque (réservée pour l'asso Lecture et culture). Depuis le déconfinement la salle polyvalente était réservée à l'usage exclusif de l'école pour la cantine et la garderie ; et la salle de garderie aux réunions des instances locales (conseil municipal, CCAS, SIRP...).

Au regard de la crise sanitaire, toujours bien présente, et vu les dernières consignes confirmées par mail de la Sous-Préfecture de St-Malo du 1^{er} octobre 2020 précisant que «*L'arrêté du 25 09 2020, de Mme la préfète, article 2 laisse la possibilité à M le Maire de prêter la salle de la commune à des associations, pour des activités programmées et annuelles. Autrement dit, il est possible de la mettre à disposition pour le sport ou autres activités (AG, jeu de cartes..) si l'association en question y programmait déjà par le passé récent, des entraînements ou réunions* ». C'est effectivement le cas pour Haltères et Go, ...

La Sous-Préfecture invite donc à dresser un document à faire signer au responsable de l'association par lequel il s'engage à respecter :

- La jauge définie en fonction de la surface de la salle divisée par 4m² par personne marquez sur le document
- Le respect des règles sanitaires (gel à l'entrée, respect des distanciations, masque jusqu'à gagner le lieu d'exercice du sport, pas de pot autorisés)
- La désignation d'un référent (comme l'exige l' AP du 25 09)
- Un relevé des personnes présentes lors de séances (contact-tracing afin de renseigner l'ARS en cas de nécessité sur un cas positif)
- L'aération systématique des lieux et leur désinfection (la commune peut doubler la désinfection) afin d'être sûr d'accueillir les enfants dans un lieu sain .

La commission Vie Associative fait la présentation d'un protocole sanitaire pour l'usage des locaux communaux mis à disposition pour leurs activités courantes.

A l'issue d'un débat, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de mettre à compter du 20 Octobre 2020 :
 - o la salle polyvalente à disposition des associations le mardi à partir de 17h jusqu'au mercredi 17h - le vendredi à partir de 17heures jusqu'au samedi 17heures pour les activités existantes habituelles pour la pratique de sport ou autres activités, en respectant la règle de 4m² par personne,
 - o La salle des associations avec un nombre d'occupants limité à 10 personnes,
- Exige que les réservations de salles soient faites en mairie, avec remise du protocole en mairie après chaque utilisation,
- Approuve le protocole sanitaire présenté pour l'usage du local des associations ; un protocole à l'identique est prévu pour la salle polyvalente,
- Prévoit que la garderie se tiendra de nouveau dans le local garderie à la reprise des cours après les congés de la Toussaint,
- Rappelle que ces mesures peuvent évoluer à tout moment suivant la crise sanitaire,
- Confirme qu'aucune location à usage privé n'est possible jusqu'à nouvel ordre.

Délibération 2020/67	Prise en charge déficit du SIRP suite à demande du CRCA au SIRP
---------------------------------------	---

Considérant les statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique entre les communes de Saint-Thual et La Baussaine suivant arrêté préfectoral en date du 21 janvier 2004, et notamment à son article 10 « les communes associées assurent l'équilibre du budget ; la contribution des communes membres est obligatoire... »,

Considérant la situation financière actuelle du SIRP, tendue en raison notamment de la crise sanitaire, provoquée par une absence d'activité sur le temps périscolaire alors que la collectivité a maintenu la rémunération de ses agents,

Considérant le résultat déficitaire au 31 décembre 2019 du SIRP Saint-Thual La Baussaine,

Considérant la demande de ligne de trésorerie formulée par le SIRP auprès du Crédit Agricole ; ligne soumise sur demande du Crédit Agricole à l'engagement consenti par délibération des communes à financer les situations déficitaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- S'engage à porter les crédits nécessaires annuellement à son budget, en vue de financer suivant les statuts en cours, sa contribution annuelle nécessaire à l'équilibre du budget du SIRP ;
- S'engage par voie de conséquence à financer les déficits budgétaires enregistrés au 31-12-2019 et les déficits futurs éventuels.

Information	Questions diverses
--------------------	---------------------------

1°- Au vieux-bourg Au croisement de Rollée : Dans un 1^{er} temps : matérialisation au sol d'une ligne jaune continue avec plot au centre et par la suite une demande de travaux avec haricots et aménagement du carrefour sont prévus – Ces travaux sont à la charge du Département d'Ille-et-Vilaine.

2°- Abri bus du vieux bourg : Son positionnement est remis à l'étude suivant l'arrêt de bus.

3°- Horaires éclairage public : Par voie d'arrêté les horaires de l'éclairage seront définis comme suit à savoir : Le Matin : 6h30 – Le soir jusqu'à 22h30.

4°- Membres de la CCID – Commission Communale des Impôts Directs : La composition officielle arrêtée par les services fiscaux a été portée à la connaissance du conseil municipal.

5°- Décorations de Noël : La commission réfléchit sur la pose d'un sapin de Noël en différents points du bourg ou de la commune.

6°- Aménagement du bourg : Une réunion d'information en interne portera sur la présentation du dernier projet aux élus afin de définir les orientations pour l'an prochain.

7°- Comité de pilotage du PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Sont désignés : Loïc COMMEUREUC et Nadine CORBEL.

8°- Application SMILE – Celle-ci n'a pu être présentée à l'assemblée, les éléments d'information seront transmis par mail et évoqués au prochain conseil.